

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2019 -

DÉCISION N° 19 - 07 - 065

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 2 juillet 2019 s'est réuni le mardi 15 octobre 2019 à partir de 10 heures au centre d'incendie et de secours de CHAVANAY, sis 135 Route Nationale 86 - 42410 CHAVANAY.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 5 : La constitution d'un acte de servitude entre la commune d'Andrézieux-Bouthéon et le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Par décision du 10 octobre 2014, le bureau du conseil d'administration a décidé le transfert en pleine propriété du terrain d'assiette de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers d'Andrézieux-Bouthéon au profit de l'établissement public départemental au moyen d'un acte notarié établi le 30 janvier 2017 par Maître Laetitia RICHARD-PICHON.

Comme convenu au moment de la prise en compte du terrain, il avait été décidé d'établir, après construction du centre d'incendie et de secours, un acte de servitude entre la commune susmentionnée et l'établissement public départemental.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20191015-19-07-065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2019

Affichage : 15/10/2019

L'assiette du terrain sur laquelle a été érigé le bâtiment est le fond dominant cadastré sur le plan rénové de la commune de la manière suivante :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	BP	257	Avenue Jean Martouret	00 ha 58 a 97 ca
			Surface totale :	00 ha 58 a 97 ca

Les servitudes à prendre en compte seraient celles concernant :

- Eaux usées
- Eaux pluviales
- Eau brute
- Eau potable.

Les réseaux concernés par ces différents réseaux sont en tréfonds de la parcelle contigüe à celle indiquée ci-dessus, (fond servant) à savoir la parcelle cadastrée dont le propriétaire est la commune d'Andrézieux-Bouthéon :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	BP	258	Avenue Jean Martouret	01 ha 17 a 23 ca
			Surface totale :	01 ha 17 a 23 ca

Afin de régulariser cette situation foncière, il est proposé de rédiger un acte de servitude entre les deux collectivités au moyen d'un acte administratif rédigé par les services du SDIS afin d'éviter les frais de notaire.

En application du code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1311-13, le Président du conseil d'administration a ainsi la qualité pour recevoir et authentifier ledit acte.

Le SDIS de la Loire partie à l'acte doit être représenté, lors de la signature de l'acte, par un Vice-président dans l'ordre de leur nomination.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Dans le cadre de la constitution d'un acte de servitude entre la commune d'Andrézieux-Bouthéon et le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, le bureau du conseil d'administration :

- autorise le Président à signer l'ensemble des documents constituant cet acte de transfert de propriété qui sera rédigé en la forme administrative ;
- désigne Madame Marianne Darfeuille, Première Vice-présidente, pour signer l'acte susmentionné ;
- autorise le Président à authentifier l'ensemble des pièces constitutives.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER

